

**ARRÊTÉ MODIFICATIF AUTORISATION DE STATIONNEMENT TAXI**

**ARRÊTÉ N°02/2023**

**Annule et remplace l'arrêté du 29/12/2021 n°30/2021**

Monsieur François BELHOMME, Maire de la Commune d'ÉPERNON.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2213-33 ;

VU le Code de la route ;

VU le code des transports ;

VU la loi du 2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU le décret 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

VU l'arrêté préfectoral 2021-12 fixant la composition de la commission locale des transports publics particuliers de personnes (T3P) pour le département d'Eure et Loir ;

VU l'arrêté 2022-44 portant modification de la composition de la commission locale T3P ;

VU l'arrêté municipal du 16 octobre 2020 autorisant **Monsieur Alain DEMOOR** à exploiter un taxi sur la commune ;

Vu la demande présentée par Monsieur Alain DEMOOR en vue du remplacement de son véhicule immatriculé EZ-081-HL ;

**ARRÊTE**

**Article 1er** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté municipal susvisé est modifié comme suit :

Monsieur Alain DEMOOR né le 11 novembre 1963 domicilié 63F rue Jean Moulin 28600 Luisant, est autorisé à exploiter son véhicule taxi sur le territoire de la commune à compter du 22 novembre 2021.

L'autorisation de stationnement est délivrée sous le n°1.

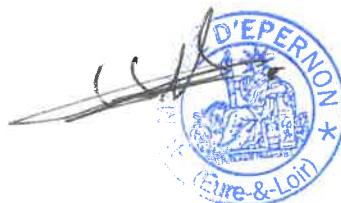
Le véhicule "taxi" est immatriculé sous le n°WW-643-NV (**immatriculation provisoire**) devient définitive sous le numéro d'immatriculation : **GD-554-MR**.

**Article 2** - Le reste est sans changement.

**Article 3** - M. le Maire, M. le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie d'EURE ET LOIR, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à Épernon, le 12 janvier 2023**

**LE MAIRE,**



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'D'ÉPERNON' at the top and 'Eure-&Loir' at the bottom, with a central emblem.